

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28/2018**

DEPARTEMENT  
DE L' E U R E  
  
MAIRIE  
D'ILLEVILLE  
SUR  
MONTFORT

Le onze juin deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vladimir HANGARD, Maire.

**Présents :** M. Vladimir HANGARD, M. PAQUIN Samson, M. LEVASSEUR Thomas, Mme DELARUE Danièle, M. BOISSEL Jérôme, M. CAILLOUEL Philippe Mme QUILLET Chloé, Mme Murielle DUCREUX, Mme Isabelle RICHARD, M. TONNOIR Jean-Pierre, M. VALAUNEY Jimmy, Mme FURET Claire, Mme DELAUNEY Mélanie

**Absents excusés :** Mme Nelly BENARD qui donne pouvoir à M. CAILLOUEL Philippe

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Secrétaire de séance : Mme QUILLET Chloé

**AVIS DU CONSEIL SUR LE PADD DU PLUiH CCPAVR**

DATE DE  
CONVOCATION

04 Juin 2018

DATE  
D'AFFICHAGE

05 Juin 2018

NOMBRES DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE: 14

PRESENTS.....: 13

VOTANTS.....: 14

OBJET Avis du  
Conseil sur le  
PADD du PLUiH  
CCPAVR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le débat du PADD en conseil municipal constitue une étape de validation du PADD, à l'échelle des 26 communes que composent la Communauté de Communes Pont-Audemer/Val de Risle. C'est un temps d'échange entre le représentant du PLUiH, c'est-à-dire le Maire et les élus participant aux ateliers en Commission Aménagement du Territoire et l'ensemble des élus de la commune.

Ce débat porte sur l'armature du PADD orienté sur 5 axes et sur le contenu tant à l'échelle de l'ensemble du territoire, que sur les orientations concernant plus particulièrement la commune. Il convient donc de se demander si les orientations inscrites dans le PADD sont en adéquation avec les valeurs défendues et le développement souhaité par l'équipe municipale.

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme, Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio, À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

**Il est proposé au Conseil Municipal DE VALIDER** les 5 axes et les principales orientations qui étayeront le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser la cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone d'ortoir
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics
- 

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles
- 

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

**Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme du code de l'urbanisme,  
Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et valide celles-ci.  
La présente délibération prend acte de la tenue de ce débat au sein du Conseil Municipal.**

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal d'Illeville-sur-Montfort :

Fait à Illeville-sur-Montfort, le 12 Juin 2018

Acte certifié exécutoire le 12 Juin 2018

Adressé à la Préfecture le : 13 Juin 2018

Le Maire :  
Vladimir HANGARD

